

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 mars 2019 dans la salle des mariages de la mairie à partir de 19h05.

A l'ouverture de la séance étaient présents : Véronique Capdeville, Jean-Louis Catala, Georges-Henri Chambaud, Cyrille de Foucher, Michel Laguerre, Marie-Agnès Lanoy, Michel Lesot, Huguette Pons, Nathalie Pujol jusqu'au vote du chapitre 74 du point n°1, Agnès Rousseau, Hervé Vignery.

Absents ayant donné procuration : Jimmy Ayoul à Michel Lesot, Sébastien Lleida à Michel Lesot, Pascale Martinez à Huguette Pons, Nathalie Pujol à Georges-Henri Chambaud à compter du vote du chapitre 75.

Absents excusés : Denis Joliveau.

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Jean-Louis Catala est désigné secrétaire de séance sans aucune remarque des conseillers présents.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance publique:

- 00) Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2018 et compte rendu des décisions du Maire.
- 01) Vote du budget primitif principal 2019.
- 02) Vote d'une subvention d'équilibre au budget primitif 2019 du CCAS.
- 03) Vote des taux d'imposition 2019.
- 04) Détail des contributions versées aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes de droit privé dans le cadre du vote du budget primitif 2019.
- 05) Demande de financement auprès de la Banque Postale ou du Crédit Agricole.
- 06) Indemnité de conseil allouée au comptable public.
- 07) Délibération autorisant le comptable public à poursuivre dans le cadre du recouvrement des titres de recettes.
- 08) Lancement de la délégation de service public (DSP) n°4 pour l'exploitation de l'épicerie bar petite restauration.
- 09) Avenant n°3 au contrat de délégation de service public (DSP) n°3.
- 10) Modification des conventions de location de salles communales.
- 11) Convention de servitude de passage à signer avec Enedis secteur Cormier.
- 12) Régularisation foncière rue de la Fontaine parcelle cadastrée section AP sous le numéro 93.
- 13) Sortie de la commune de Villelongue-dels-Monts du SIS d'Argelès.
- 14) Adhésion à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) auprès de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.
- 15) Convention de stage avec l'organisme de formation ECLIPSE-ISTEC.
- 16) Questions diverses.

L'ordre du jour est ainsi déroulé :

**Point n°00 : Procès verbal de la séance du 7 décembre 2018 et compte rendu des décisions du Maire.**

Madame le Maire demande aux membres présents si des modifications éventuelles doivent être apportées sur le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Aucune remarque de la part des membres présents, le procès-verbal est ainsi validé par les membres présents.

Conformément à la délibération n°8 en date du 19 avril 2014, modifiée par la délibération n°2 du 12 avril 2017 par laquelle le Conseil municipal lui a donné délégation pour prendre des décisions relatives à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire informe les membres présents des décisions qu'elle a été emmenée à prendre :

Décision n°01/2019 (28/02/2019) : Demande de subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de la traversée du village phase 2.

Décision n°02/20198 (14/03/2019) : Proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre de la S.A.R.L. BE2T pour l'aménagement de la traversée du village phase 2.

**Point n° 01 : Vote du budget primitif principal 2019.**

Monsieur le Maire adjoint aux finances, Michel Laguerre, présente le budget primitif 2019 par chapitre.

**BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre	PREVU 2018	REALISE 2018	PREVU 2019	
		1648565,62	1082586,00	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
		804556,38	815898,00	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNE.
ch. 011	243860,00	235291,19	238868,00	Charges à caractère général
ch. 012	439600,00	434445,20	442000,00	Charges de personnel
ch. 014	3500,00	7962,00	10740,00	Atténuation de produits
ch. 022	25000,00	0,00	0,00	Dépenses imprévues de fonctionnement
ch. 65	119981,05	104099,91	103090,00	Autres charges de gestion
ch. 66	22500,00	22208,08	20600,00	Charges financières
ch. 67	1000,00	550,00	600,00	Charges exceptionnelles
ch. 023	619320,95	844009,24	266688,00	Virement à la section d'investissement

Tous les chapitres en dépenses de fonctionnement sont votés à l'unanimité des membres présents.

## BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	PREVU 2018	REALISE 2018	PREVU 2019	
Ch. 002		844009,24	<i>Attente CG</i>	EXCEDENT REPORTE
	1074762,00	1102046,48	1082586,00	RECETTES REELLES DE FONCTIONNE.
Ch. 013	20000,00	17163,90	17000,00	Atténuations de charges
Ch. 70	4500,00	6797,05	8500,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses
Ch. 73	841114,00	855440,80	836045,00	Impôts et taxes
Ch. 74	193128,00	199419,12	205021,00	Dotations et participations
Ch. 75	16000,00	16046,39	16000,00	Autres produits de gestion
Ch. 76	20,00	19,13	20,00	Produits financiers
Ch. 77	0,00	5000,00	0,00	Autres produits exceptionnels

Madame Nathalie PUJOL quitte la séance après le vote du chapitre 74 et donne pouvoir à Monsieur Georges-Henri CHAMBAUD.

Tous les chapitres en recettes de fonctionnement sont votés à l'unanimité des membres présents et la section s'équilibre à hauteur de 1 082 586€.

## BUDGET SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	PREVU 2019	LIBELLES
	<i>ATTENTE CG</i>	DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC REPORT DU 001
001 (DI)	<i>ATTENTE CG</i>	SOLDE D'EXECUTION SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>TOTAL</b>	<b>740 988,00</b>	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2019</b>
ch. 16	57000,00	Emprunts et dettes assimilées
ch. 022	0,00	Dépenses imprévues (variable d'ajustement)
ch. 20	4000,00	Immobilisations incorporelles
ch. 21	58500,00	Immobilisations corporelles
ch. 920	20000,00	Piste PPRIF
ch. 935	4000,00	Mise en accessibilité
ch. 936	83500,00	Travaux église Saint Saturnin
ch. 938	50000 ,00	Création locaux professionnels et appartements
ch. 941	40000,00	Restructuration Parc des Sports
ch. 942	20000,00	Création salle culturelle et de loisirs
ch. 945	165500,00	Réfection rue des églantiers et impasse du Cormier
ch. 946	20000,00	Mise en esthétique du village
ch. 947	70000,00	Travaux divers sur bâtiments communaux
ch. 948	77488,00	Aménagements urbains 2019
ch. 949	60000,00	Traversée du village phase 2

Tous les chapitres en dépenses d'investissement sont votés à l'unanimité des membres présents et la section s'équilibre à hauteur de 740 988 €.

Monsieur Michel LAGUERRE précise que ces chiffres seront ajustés une fois le compte de gestion ainsi que le compte administratif validés lors de la prochaine Assemblée délibérante.

## BUDGET SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	PREVU 2019	LIBELLES
	740988,00	TOTALE RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES 2019 (provisoire)
<b>Ch. 001</b>		<b>ATTENTE CG SOLDE D'EXECUTION REPORTE (R001)</b>
Ch. 1068		ATTENTE CG EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (1068)
Ch. 10	115300,00	Dotations, fonds divers et réserves
Ch. 16	250000,00	Emprunts et dettes assimilées
Ch. 920	32000,00	Subventions (fonds BARNIER piste désenclavement)
Ch. 938	72000,00	50 % FSIL pour constructions commerces et appartements
Ch. 13	5000,00	Amendes de police
	474300,00	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT PREVUES 2019
Ch. 021	266688,00	Virement de la section de fonctionnement (provisoire)

Tous les chapitres en recettes d'investissement sont votés à l'unanimité des membres présents et la section s'équilibre à hauteur de 740 988 €.

Monsieur Michel LAGUERRE précise que ces chiffres seront ajustés une fois le compte de gestion ainsi que le compte administratif validés lors de la prochaine Assemblée délibérante.

### **Point n°02 : Vote d'une subvention d'équilibre au budget primitif 2019 du CCAS.**

Monsieur le Maire adjoint aux finances, Michel Laguerre, rappelle que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) gère principalement le service des téléalarmes, mises à disposition des personnes âgées isolées par le centre de gérontologie du canton de Céret.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe dudit CCAS, il est proposé au Conseil de valider une participation à hauteur de 1000 €.

Pour ce faire, il convient donc de voter ladite participation en dépenses de fonctionnement sur le budget primitif 2019 au chapitre 65 à l'article 657362.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE l'écriture telle que présentée ci-dessus.

### **Point n°03 : Vote des taux d'imposition 2019.**

Monsieur le Maire adjoint aux finances, Michel Laguerre, précise à l'Assemblée qu'à l'article 73111 « Contributions directes » la proposition de 790 000 € est formulée avec des taux identiques à ceux votés en 2018, à savoir pour la taxe foncière 19,60 %, pour la taxe d'habitation 14,10 %, et pour la taxe foncière non bâti 50,99 %.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE à l'unanimité les taux des taxes habitation et foncières telles que décrites ci-dessus.

### **Point n°04 : Détail des contributions versées aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes de droit privé dans le cadre du vote du budget primitif 2019.**

Monsieur le Maire adjoint aux finances, Michel Laguerre, rappelle au Conseil que dans le cadre du vote à venir du chapitre 65 au budget primitif 2019 de la commune, Monsieur le Trésorier demande de préciser le détail afférent à l'article 65541, contributions aux organismes de regroupement, et à l'article 6574, subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Ne sont inscrites que les subventions sollicitées officiellement à ce jour auprès de la mairie. Il est donc proposé le détail suivant :

<b>Article 65541</b>	<b>22 000</b>
SIST d'Argelès	7 650
SIVU Massif des Albères	13 700
SYDEL 66	650

<b>Article 6574</b>	<b>5 740</b>
CIOSCA	1 910
RASED (réseau aides spécialisées aux élèves en difficulté)	160
ADMR	200
CCFF	120
Fondation du Patrimoine	150
Sauvegarde de l'Art Français	300
Association du Patrimoine	350
Ecole privée Saint Pierre de la Mer Saint Cyprien / UNIDOGE	550
Associations présentant un projet d'intérêt général	2 000

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le détail afférent aux articles 65541 et 6574 lors du vote global du budget primitif 2019, tel que décrit ci-dessus.

**Point n°05 : Demande de financement auprès de la Banque Postale ou du Crédit Agricole.**

Considérant qu'il convient d'étaler le financement d'un équipement public structurant sur la durée et au vu des taux du moment, Monsieur le Maire adjoint aux finances, Michel Laguerre, rappelle au Conseil qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 € auprès de la Banque Postale ou du Crédit Agricole pour une durée de 15 ans, pour la construction de locaux professionnels et de 2 appartements.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la demande de financement auprès de la Banque Postale ou du Crédit Agricole, pour un montant de 250 000€, pour la construction de locaux professionnels et de 2 appartements et AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents à cette demande de financement.

**Point n°06 : Indemnité de conseil allouée au comptable public.**

Monsieur Michel Laguerre, premier adjoint au maire, expose :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Suite à la fermeture de la trésorerie du Boulou et au rattachement de la commune à la trésorerie d'Argelès-sur-Mer,

Il est proposé au Conseil :

- de demander le concours du Receveur municipal actuel de la trésorerie d'Argelès-sur-Mer, Monsieur Frédéric Moreno, pour assurer des prestations de conseil ;
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, plafonnée à 1 000 € ;

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la demande de concours du Receveur municipal actuel de la trésorerie d'Argelès-sur-Mer, Monsieur Frédéric Moreno, pour assurer des prestations de conseil, de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, plafonnée à 1 000€.

**Point n°07 : Délibération autorisant le comptable public à poursuivre dans le cadre du recouvrement des titres de recettes.**

Monsieur Michel Laguerre, premier adjoint au maire, expose :

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable public doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite ;

Considérant que cette autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, vise à améliorer le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées ;

Il est demandé au Conseil municipal de permettre au Maire d'accorder une autorisation permanente au comptable public du centre des finances publiques d'Argelès-sur-Mer d'engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'autorisation permanente délivrée au comptable public du centre des finances publiques d'Argelès-sur-Mer pour lui permettre d'engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites et AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

**Point n°08 : Lancement de la délégation de service public (DSP) n°4 pour l'exploitation de l'épicerie bar petite restauration.**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la DSP n°3 actuelle pour l'exploitation de l'épicerie bar petite restauration prend fin le 30 avril prochain.

Il est donc proposé au conseil de lancer une nouvelle consultation « DSP n°4 Epicerie Bar Petite Restauration » dans les locaux communaux situés au 9, Grand Rue.

Cette nouvelle procédure doit à nouveau faire l'objet d'un appel public à la concurrence conformément à l'article L1411-1 du Code général des collectivités territoriales, via les annonces légales du journal l'Indépendant, par le site internet de la mairie, sur tous les panneaux d'affichage municipaux, en mairie et par tout autre support gratuit qui pourrait permettre une plus grande diffusion.

Afin de maintenir l'équité avec les candidats de la précédente consultation, une commission ad-hoc à créer lors du prochain Conseil municipal sera chargée d'étudier les candidatures et d'en retenir une pour la soumettre à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de la présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le lancement d'une nouvelle consultation « DSP n°4 Epicerie Bar Petite Restauration » dans les locaux communaux situés au 9, Grand Rue.

### **Point n°09 : Avenant n°3 au contrat de délégation de service public (DSP) n°3.**

La DSP actuelle portant le numéro 3 prenant fin le 30 avril prochain, et afin de maintenir le service auprès des Montesquivains pendant la nouvelle consultation, Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer un avenant prolongeant l'actuel contrat du délégataire jusqu'au 31 juillet 2019 comme le prévoient les textes réglementaires.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de la présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant prolongeant l'actuel contrat du délégataire jusqu'au 31 juillet 2019.

### **Point n°10 : Modification des conventions de location de salles communales.**

Afin d'optimiser la location des salles communales toujours plus sollicitées, Monsieur Jean-Louis Catala, Maire adjoint à la vie associative et sportive, propose à l'Assemblée des modifications aux conventions de location des salles communales, au niveau des horaires, des tarifs et des lieux de location.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à apporter des modifications aux conventions de location des salles communales, au niveau des horaires, des tarifs et des lieux de location.

### **Point n°11 : Convention de servitude de passage à signer avec Enedis secteur Cormier.**

Monsieur Michel Lesot, conseiller municipal délégué à la sécurité publique, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de travaux de mise en discrétion des réseaux secs Rue des Eglantiers et Impasse du Cormier, le Sydeel 66 nous demande de signer une convention de servitudes avec Enedis, pour le passage de lignes électriques sur les parcelles AR 72-70-71-68-69-73-56 appartenant à la commune.

Monsieur Lesot précise que cette nouvelle convention permettra de raccorder au réseau électrique les travaux de mise en esthétique actuellement en cours dans le secteur.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS, pour le passage de lignes électriques sur les parcelles AR 72-70-71-68-69-73-56.

### **Point n°12 : Régularisation foncière rue de la Fontaine parcelle cadastrée section AP sous le numéro 93.**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par courrier du 5 décembre 2018, le propriétaire de la parcelle cadastrée section AP sous le numéro 93 a confirmé sa volonté de céder sa parcelle pour l'euro symbolique à la commune, de façon à transférer dans le domaine public le terrain dont il est propriétaire et qui se trouve dans l'emprise de la voie Rue de la Fontaine, actuellement en partie privée.

Cette transaction permettra de régulariser progressivement une situation très ancienne et de poursuivre la politique de l'équipe municipale de sécurisation juridique de ladite voie ouverte à la circulation.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la transaction foncière telle que décrite ci-dessus.

### **Point n°13 : Sortie de la commune de Villelongue-dels-Monts du SIS d'Argelès.**

Madame Marie-Agnès Lanoy, Maire adjoint aux affaires scolaires et déléguée de la commune auprès du SIS d'Argelès, rappelle à l'Assemblée que la commune de Villelongue-dels-Monts a souhaité se retirer du Syndicat Scolaire pour recourir dès la prochaine rentrée aux services du Lycée Alfred Sauvy.

Le Comité Syndical s'étant prononcé favorablement lors de sa réunion du 19 février 2019, chaque commune adhérente doit à présent délibérer de façon similaire et approuver le retrait de la commune de Villelongue-dels-Monts du SIS d'Argelès au terme de l'année scolaire en cours, soit le 6 juillet prochain.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le retrait de la commune de Villelongue-dels-Monts du SIS d'Argelès au terme de l'année scolaire en cours, soit le 6 juillet prochain.

### **Point n°14 : Adhésion à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) auprès de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que La CCACVI a délibéré le 27 octobre 2017 pour lancer l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont :

- Lutte contre l'habitat indigne ;
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Maintien à domicile les personnes en perte d'autonomie et/ou handicapées ;
- Aide pour accession à la propriété dans les centres anciens ;

Les communes volontaires pour intégrer ce dispositif, qui se déroulera sur 3 ans, doivent à présent se prononcer.

Madame le Maire propose donc au Conseil d'intégrer ce dispositif qui aura un coût annuel de l'ordre de 4000 € pour la commune.

Par ailleurs, elle précise que le programme d'amélioration des façades est maintenu sur la commune.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de la présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la commune à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) auprès de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

### **Point n°15 : Conventions de stages avec les organismes de formation ECLIPSE-ISTEC et Human Booster.**

Madame Marie-Agnès Lanoy, Maire adjointe, rappelle à l'Assemblée qu'une administrée de la commune a contacté la mairie, afin de lui permettre de réaliser un stage de 10 jours dans le cadre de la formation « Nettoyage des locaux » au sein des services de la mairie.

Une autre demande a été formulée pour un stage de formation Français Langue Etrangère au sein des services administratifs de la mairie, du 23 avril au 7 mai 2019.

Ce type de demandes de stages revient régulièrement auprès des collectivités territoriales et dans la mesure où cela n'a pas d'impact financier sur le budget de la commune, il est de notre devoir d'accepter.

Madame Lanoy propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce stage afin de les communiquer aux organismes de formation ECLIPSE-ISTEC et Human Booster.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec ces stages.

**Point n°16 : Questions diverses.**

**Néant**

Madame le Maire clôture la séance à 20h55

Le Maire,  
Huguette Pons

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis Catala

Véronique Capdeville

Georges-Henri Chambaud

Cyrille de Foucher

Michel Laguerre

Marie-Agnès Lanoy

Michel Lesot

Nathalie Pujol

Agnès Rousseau

Hervé Vignery